

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 08594 Numéro SIREN : 882 678 865 Nom ou dénomination : 3i France SAS

Ce dépôt a été enregistré le 06/09/2022 sous le numéro de dépôt 118811



20221188112022

DATE DEPOT : 06/09/2022

N° DE DEPOT : 118811

N° GESTION : 2020B08594

N° SIREN : 882678865

DENOMINATION : 3i France SAS

ADRESSE : 29-31 rue de Berri 75008 Paris

MILLESIME : 2022

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

12 SEP. 2022

Sous le N° :

3i FRANCE SAS

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 857 681 euros

Siège social : 29-31 rue de Berri – 75008 Paris

882 678 865 R.C.S Paris

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 26 AOUT 2022

L'an deux mille vingt deux, le 26 août,

La soussignée, **3i HOLDINGS PLC**, société de droit anglais sous la forme d'une *public limited company* ayant son siège social au Royaume Uni, 16 Palace Street, Londres SW1E 5JD et immatriculée au Registre des Sociétés (*Companies House*) sous le numéro 2591431, dûment représentée à l'effet des présentes, propriétaire de 857 681 actions ordinaires,

agissant en qualité d'associé unique (ci-après l'« **Associé Unique** ») propriétaire de l'intégralité du capital de **3i France SAS**, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 857 681, ayant son siège social au 29-31 rue de Berri, 75008 Paris et identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 882 678 656 (ci-après dénommée la « **Société** »).

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

Le président de la Société a remis à l'Associé Unique les documents suivants :

- ✓ Les projets de décisions soumises à l'approbation de l'Associé Unique ;
- ✓ Le rapport annuel de gestion de la Société ;
- ✓ Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de la Société ;
- ✓ Le bilan de la Société ;
- ✓ Un exemplaire des statuts à jour de la Société.

A PRIS LES PRESENTES DECISIONS SELON L'ORDRE DU JOUR SUIVANT en application de l'article 18 des statuts de la Société :

- ✓ Approbation des comptes annuels de la Société ;
- ✓ Quitus aux organes de gestion ;
- ✓ Affectation du résultat de l'exercice ;
- ✓ Approbation des dépenses non déductibles fiscalement ;
- ✓ Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

L'Associé Unique approuve expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont adoptées et déclare avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous les documents requis par la loi, mais également de tous les autres documents et informations nécessaires ou utiles à son information préalablement à la prise des décisions qui suivent. En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique reconnaît expressément que son droit d'information est pleinement satisfait et renonce en tant que de besoin à tout recours, quel qu'il soit à l'encontre de la Société et de ses dirigeants.

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes annuels de la Société

L'Associé Unique, après lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2022, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 705 186,32 €.

Il approuve également les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique donne en conséquence quitus de leur gestion aux organes de gestion de la société pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice

L'Associé Unique, après lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 mars 2022, approuve la proposition du Président d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 705 186,32 euros de la manière suivante :

AFFECTATION

Réserve légale	35 259,32 €
Report à nouveau	669 927,00 €
Total affecté	705 186,32 €

Compte tenu de cette affectation, et compte tenu d'une erreur de report de chiffre sur la ligne « Report à nouveau » dans le PV de l'AG d'approbation des comptes du 31 août 2021 pour un montant de 4 000,00€, le montant du Report à nouveau s'élève à la somme de 886 149,91 euros.

TROISIEME DECISION

Approbation des dépenses non déductibles fiscalement

L'Associé Unique approuve, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 41 971 euros.

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs à conférer en vue des formalités

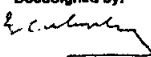
L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra d'effectuer.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent acte pour être retranscrit sur le registre spécial coté et paraphé des décisions sociales de la Société et pour être signé par l'Associé Unique.

L'ASSOCIE UNIQUE :

3i HOLDINGS PLC

Représentée par M. Jonathan Murphy

DocuSigned by:

2CBA3B2E575647B...

Certifié conforme à l'original.

At. J.M.

Société : 3i France SAS
Exercice clos le 31/03/2022

RAPPORT ANNUEL DE GESTION DE 3i France SAS
EXERCICE DU 1^{er} AVRIL 2021 au 31 MARS 2022

Messieurs,

En exécution des dispositions légales, réglementaires et statutaires pour rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion pendant l'exercice clos le 31 mars 2022 et soumettre à votre approbation les comptes et le bilan dudit exercice, nous avons l'honneur de vous présenter notre Rapport Annuel de Gestion.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant, vous ont été communiqués.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

I- Activité de la société

Points clés

La société 3i France SAS, SAS à associé unique au capital de 857 681€, clôture son 3ème exercice social le 31 mars 2022.

Au cours de ce troisième exercice, 3i France SAS a exercé son activité de conseil pendant les 12 mois de l'exercice contre 11 mois d'activité effective au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021.

Pour mémoire, Le 30 mars 2020, 3i Investments (Luxembourg) SA (3i ILSA) et 3i France SAS ont signé un traité d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions au sens des articles L. 236-18 à L. 236-21 du Code de commerce et des articles 210 A et 210 B du Code Général des Impôts tel que modifié par avenant n°1 en date du 20 avril 2020. Au titre du traité, 3i ILSA en qualité d'Apporteur a transféré le 1^{er} mai 2020 à 3i France SAS l'ensemble des éléments d'actif et de passif constituant une branche complète et autonome d'activité relative à son activité en France de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion

Activité

Au cours de ce troisième exercice, 3i France SAS a réalisé l'activité suivante :

Les Produits d'Exploitation s'élèvent à 15 488 696,58 euros

Les Charges d'Exploitation s'élèvent à 14 184 509,39 euros

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 705 186,32 euros

Les fonds propres s'élèvent au 31 mars 2022 à 9 514 836,15 euros, comprenant 857 681,00 euros de capital social et 7 724 365,45 euros de primes d'émission.

Impacts liés au Covid

La crise sanitaire liée au Covid-19 n'a pas eu d'impact matériel sur l'activité et la situation financière de la société au cours de l'exercice.

II- Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 705 186,32 euros de la manière suivante :

Bénéfice 705 186,32 €

AFFECTATION

Réserve légale	35 259,32 €
Report à nouveau	669 927,00 €
Total affecté	705 186,32 €

Compte tenu de cette affectation, et compte tenu d'une erreur de report de chiffre sur la ligne « Report à nouveau » dans le PV de l'AG d'approbation des comptes du 31 août 2021 pour un montant de 4 000,00€, le montant du Report à nouveau s'élèverait à la somme de 888 149,91 euros.

III- Activité future et événements postérieurs à la clôture

Bien que la performance, la continuité d'exploitation et les opérations de la société, à la date de clôture des comptes annuels, n'aient été significativement impactées par les opérations militaires initiées par la Russie contre l'Ukraine le 24 février 2022, la Direction continue de surveiller l'évolution de la situation et son impact potentiel sur la situation financière de la société.

La société poursuivra et développera son activité en France de conseil de gestion auprès des sociétés du groupe 3i.

IV- Actionnariat

3i Holdings Plc détient 100% du capital de 3i France SAS.

V- Administration de la société

La société est présidée par Monsieur Antoine Clauzel assisté par un collège de quatre Directeurs Généraux dont les noms figurent sur le kbis :

Monsieur Stéphane Grandguillaume
Monsieur Rémi Carnimolla
Monsieur Adam Snazel
Madame Marie-Christine Dubois

VI- Commissaires aux comptes

Lors de sa constitution, 3i France SAS n'a pas procédé à la nomination d'un commissaire aux comptes car ne dépassant pas les seuils réglementaires au 31 mars 2020.

Par une Décision de l'Associé Unique en date du 13 janvier 2021, KPMG SA dont le siège social est situé Tour Eoho 2, avenue Gambetta, 92066 Paris La Défense a été désigné Commissaire aux comptes de 3i France SAS.

Ce mandat a pris effet immédiatement et courra jusqu'à l'assemblée générale qui aura à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026.

VII- Informations sur les délais de paiement

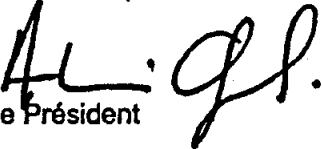
En application des dispositions de l'article L. 441-14 du Code de commerce, nous vous indiquons en annexe la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître (i) les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu et (ii) les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

VIII- Dépenses non déductibles fiscalement

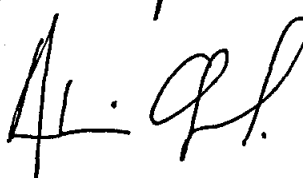
Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 41 971 euros.

Nous soumettons ces comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022 ainsi que ce rapport à l'associé unique et nous lui suggérons de les approuver et de donner quitus de leur gestion aux organes de gestion de la société.

Fait à Paris, le 05/05/2022


Le Président

Antoine Clauzel

Certifié conforme à l'original.




KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

3i FRANCE

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

*Certifié conforme
à l'original.
A.L. G.S.*

Exercice clos le 31 mars 2022
3i FRANCE
29, rue de Berri - 75008 PARIS

KPMG S.A.
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de
droit anglais ("private company limited
by guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

3i FRANCE

29, rue de Berri - 75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2022

À l'associé unique de la société 3i FRANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3i FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
Indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de droit
anglais ("private company limited by
guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder

son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense,
KPMG SA

**Isabelle
Bousquie**

Isabelle Bousquié
Associée

Signature numérique de
Isabelle Bousquie
Date: 2022.07.11 20:25:47
+02'00'

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/03/2022	Net 31/03/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)	8 134 644		8 134 644	8 134 644
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	334 594	235 810	98 783	206 477
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	17 212		17 212	
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	151 293		151 293	148 632
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	8 637 743	235 810	8 401 933	8 489 754
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	342 106		342 106	184 891
Autres créances	2 737 109		2 737 109	1 502 414
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 944 947		1 944 947	2 338 520
Charges constatées d'avance (3)	249 804		249 804	245 110
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 273 966		5 273 966	4 270 934
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	13 911 709	235 810	13 675 899	12 760 688
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/03/2022	31/03/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	857 681	857 681
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 724 365	7 724 365
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	11 380	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	216 223	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	705 186	227 603
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9 514 836	8 809 650
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	2 586 689	1 828 512
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 586 689	1 828 512
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124 125	117 037
Dettes fiscales et sociales	970 249	1 525 489
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)	480 000	480 000
TOTAL DETTES	1 574 374	2 122 526
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	13 675 899	12 760 688
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 574 374	2 122 526
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Compte de résultat

	France	Exportations	31/03/2022	31/03/2021
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 067 632	12 509 103	13 576 735	30 007 964
Chiffre d'affaires net	1 067 632	12 509 103	13 576 735	30 007 964
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			1 911 961	2 730 166
Autres produits				
Total produits d'exploitation (I)			15 488 697	32 738 131
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 261 320	1 257 779
Impôts, taxes et versements assimilés			289 182	538 507
Salaires et traitements			7 221 545	21 995 115
Charges sociales			2 704 611	6 150 134
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			121 163	114 647
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			2 586 689	1 684 958
Autres charges				
Total charges d'exploitation (II)			14 184 509	31 741 140
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			1 304 187	996 990
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				2 921
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				2 921
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			1 907	6 314
Différences négatives de change			257	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			2 164	6 314
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-2 164	-3 393
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			1 302 023	993 597

AL. gk.

Compte de résultat (suite)

	31/03/2022	31/03/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	301	1 029
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	301	1 029
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-301	-1 029
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	596 536	764 965
Total des produits (I+III+V+VII)	15 488 697	32 741 051
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	14 783 510	32 513 448
BENEFICE OU PERTE	705 186	227 603
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

AL. G.P.

14.11

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2022, dont le total est de 13 675 899 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 705 186 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22 avril 2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

La société 3i France SAS, SAS à associé unique au capital de 857 681 €, clôture son 3ème exercice social le 31 mars 2022. Au cours de ce troisième exercice, 3i France SAS a exercé son activité de conseil pendant les 12 mois de l'exercice contre 11 mois d'activité effective au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Impacts liés au Covid

La crise sanitaire liée au Covid 19 n'a pas eu d'impact sur l'activité et la situation financière de la société au cours de l'exercice.

Guerre en Ukraine

Bien que la performance, la continuité d'exploitation et les opérations de la société, à la date de clôture des comptes annuels, n'aient été significativement impactés par les opérations militaires initiées par la Russie contre l'Ukraine le 24 février 2022, la Direction continue de surveiller l'évolution de la situation et son impact potentiel sur la situation financière de la société.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	8 134 644			8 134 644
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	8 134 644			8 134 644
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage Industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	263 348			263 348
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et Informatique, mobilier	57 776	13 470		71 246
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes		17 212		17 212
Immobilisations corporelles	321 124	30 682		351 806
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	148 632	2 661		151 293
Immobilisations financières	148 632	2 661		151 293
ACTIF IMMOBILISE	8 604 400	33 343		8 637 743

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Le fonds commercial, dont la valeur à l'actif s'élève à 8 134 644 euros, résulte de l'apport de la Branche d'Activité de 3I Investissement (Luxembourg) SA à 3I France SAS en date du 01/05/2020. Ce poste comprend notamment les contrats inclus dans la branche d'activité.

Au 31/03/2022, en l'absence d'indice de perte de valeur, la valeur du fond commercial n'a fait l'objet d'aucune dépréciation.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage Industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	85 728	93 588		179 316
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	28 919	27 575		56 494
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	114 647	121 163		235 810
ACTIF IMMOBILISE	114 647	121 163		235 810

Notes sur le bilan

Actif circulantEtat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 480 312 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	151 293		151 293
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	342 106	342 106	
Autres	2 737 109	2 737 109	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	249 804	249 804	
Total	3 480 312	3 329 019	151 293
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients-Factures A Etablir	134 214
Total	134 214

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital

Capital social d'un montant de 857 681,00 euros décomposé en 857 681 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	857 681	1
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	857 681	1

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	227 603
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	227 603
Affectations aux réserves	11 380
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	216 223
Total des affectations	227 603

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/04/2021	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/03/2022
Capital	857 681				857 681
Primes d'émission	7 724 365				7 724 365
Réserve légale		11 380	11 380		11 380
Report à Nouveau		216 223	216 223		216 223
Résultat de l'exercice	227 603	-227 603	705 186		705 186
Dividendes					
Total Capitaux Propres	8 809 650		932 790		9 514 836

ProvisionsTableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pertes de change Pensions et obligations similaires Pour impôts Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	1 828 512	2 586 689	1 828 512		2 586 689
Total	1 828 512	2 586 689	1 828 512		2 586 689
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		2 586 689	1 828 512		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Tableau des provisions et dépréciations

	Montant au début d'ex.	Augmentation Dotations ex.	Diminutions : Reprises ex.	Montant fin exercice
Provisions réglementées				
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations except. 30%				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Provisions réglementées Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pr charges soc et fisc sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges	1 828 512	2 586 689	1 828 512	2 586 689
Provisions risques et charges Total II	1 828 512	2 586 689	1 828 512	2 586 689
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
Dépréciations Total III				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 828 512	2 586 689	1 828 512	2 586 689
Dotations et reprises d'exploitation		2 586 689	1 828 512	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : dépréciations de l'exercice				

Notes sur le bilan

DettesEtat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 574 374 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124 125	124 125		
Dettes fiscales et sociales	970 249	970 249		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	480 000	480 000		
Total	1 574 374	1 574 374		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - Factures Non Parvenu	98 384
Fournisseurs - Fnp Audit Fees	21 857
Prov Pour Conges Payes	298 434
Prov Ch Soc S/Conges Payes	149 217
Autres Ch Soc A Payer	629
Autres Ch Fiscales A Payer	175 650
Total	744 171

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Constatees D'Avance	249 804		
Total	249 804		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits Constatees D'Avance	480 000		
Total	480 000		

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 21 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	18	
Agents de maîtrise et techniciens	3	
Employés		
Ouvriers		
Total	21	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 1 568 775,89 euros.

Engagements hors bilan : engagement de retraite

La valeur des engagements en matière d'indemnités de fin de carrière est déterminée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19. Cette méthode appelée "méthode des unités de crédits projetés" est appliquée séparément à chaque salarié.

Pour le calcul de l'engagement de retraite, il a été retenu un départ volontaire du salarié en vertu de l'application de la convention collective.

Les principales modalités retenues sont les suivantes :

- Turn-over faible
- Départ volontaire: 100 %
- Taux de revalorisation des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 60-67 ans
- Taux d'actualisation net d'inflation : 1.74 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2020

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

3i Group PLC

16 Palace Street
Londres
Royaume-Uni

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/03/2022
CA France	1 067 632
CA Europe	12 509 103
TOTAL	13 576 735

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 18 297 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	1 302 023	596 536	705 487
+ Résultat exceptionnel	-301		-301
- Participations des salariés			
Résultat comptable	1 301 722	596 536	705 186
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			